

Assemblée Générale 2023

Vendredi 30 juin à Vauvenargues à la salle polyvalente.

BULLETIN – REPONSE

À compléter et à renvoyer impérativement avant le mercredi 21 juin 2023

Nom.....Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....CP et Ville.....

Tél. portable.....Mail.....

Assistera à l'AG*

N'assistera pas à l'AG*

Participera à l'apéritif déjeunatoire*

Ne participera pas à l'apéritif déjeunatoire*

Participera au programme de l'après-midi*

Ne participera pas au programme de l'après-midi*

* cocher les cases concernées

Règlement pour l'apéritif déjeunatoire : nombre de personnes x 30€ =€

Montant du chèque à l'ordre du SPFS BDR à joindre obligatoirement : €

Aucune inscription au déjeuner ne sera acceptée sans le règlement joint.

✂.....

POUVOIR

(Vous êtes autorisés à renvoyer le pouvoir scanné par mail au bouches-du-rhone@fransylva.fr)

Je soussigné(e) : **Nom et/ ou Société**.....**Prénom**.....

Membre du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Bouches-du-Rhône, donne pouvoir à :

M. ou Mme (Nom et Prénom)

Membre du Syndicat, à l'effet de participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le :

Vendredi 30 juin à 9h30 à Vauvenargues et prendre part en mon nom à tous les votes et délibérations.

Lors d'une Assemblée Générale, un adhérent non-membre du bureau ne pourra pas cumuler plus de trois pouvoirs provenant d'autres adhérents absents (voir statuts).

Fait à..... le...../.....2023

Faire précéder **votre signature** de la mention « **bon pour pouvoir** »

Signature :